

CCAS DE CHAMBERY
LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi huit juillet à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres le 03 juillet 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N°	TITRE	VOTE
1.1	EPRD EHPAD LES CHARMILLES – DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.2	EPRD EHPAD LES CLEMATIS – DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.3	EPRD EHPAD COROLLE – DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.4	DSP RESTAURATION COLLECTIVE : AVENANT N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.5	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AU CONTRAT DE DSP RESTAURATION COLLECTIVE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.6	MODALITE DE FACTURATION EN EHPAD	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.7	ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.1	INDEMNISATION DU TRAVAIL DE NUIT	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.2	DETAILS RELATIFS AU VERSEMENT DE L'IFSE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
3.1	ANIMATION : TARIFICATION JOURNEE OLYMPIADES SEMAINE BLEUE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
3.2	CALYPSO : ORGANISATION JOURNEE « VACANCES » EN SEPTEMBRE 2024	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
4.1	PLAN CANICULE : NOUVELLE CONVENTION CCAS / CROIX-ROUGE FRANÇAISE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
4.2	TRAITEMENT DU COURRIER SORTANT : CONVENTION CCAS / VILLE DE CHAMBERY	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MAI 2024	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2024	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2024 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 14h20.

Publié et affiché à Chambéry, le **12 JUIL. 2024**

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.

Par délégation,
 Gilles BAUDOIN, Directeur du C.C.A.S.

